



COMPTE RENDU DU 06 FÉVRIER 2024

Le 06 février 2024, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni salle du conseil en mairie sous la présidence de **Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire**.

Étaient présents : Mme Muriel PERRAS JUPIN, Mme Nathalie VREVEN PETIT, M. Jean-Luc PARIS, Mme Isabelle DEFRANCE, M. Jean-Paul DRÉVILLE, Mme Sophie CARRARA, M. Daniel ANTOINE, Mme Delphine STURARO, M. Éric TORIO, Mme Delphine DELAMOTTE, Mme Véronique DROBNJAK, Mme Josiane BRILLANT.

ABSENTS EXCUSÉS :

Mme Patricia FIGUEIREDO (Pouvoir à Mme Isabelle DEFRANCE)

M. Éric FARDEL (Pouvoir à Mme Muriel PERRAS JUPIN)

Mme Stéphanie HERBEZ, Mme Isabelle ALVES DOS SANTOS, M. Michel DATIN, M. Marian BEAURAIN, M Sylvain CHARBONNELLE.

Secrétaire élue : **Mme Isabelle DEFRANCE**.

I. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU 12 DÉCEMBRE 2023 :

Adopté à l'unanimité des membres présents.

II. DÉCISIONS DU MAIRE :

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire** de la commune

III. ROUTE DÉPARTEMENTALE 75 : CONVENTION D'ENTRETIEN SACY-LE-GRAND :

Délibération n°06056224004

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire** de la commune

Adopté à 14 voix pour et 0 contre

IV. ADHÉSION A LA CONVENTION CADRE UNIQUE RELATIVE AUX MISSIONS ET SERVICES FACULTATIFS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIC TERRITORIALE DE L'OISE :

Délibération n°06056224005

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire** de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre

V. ASSAINISSEMENT : MAJORATION DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT EN CAS DE NON-RESPECT DES DÉLAIS DE RACCORDEMENT OU DE MISE EN CONFORMITÉ :

Délibération n°06056224006

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire** de la commune.

Adopté à 14 voix pour et 0 contre

VI. EPFLO (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise) :

Délibération n°06056224007

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire** de la commune

Adopté à 14 voix pour et 0 contre

VII. TARIFICATION DU BRANCHEMENT ÉLECTRIQUE SUR LE MARCHÉ DE LA COMMUNE :

Délibération n°06056224008

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire** de la commune

Adopté à 14 voix pour et 0 contre

VIII. CCOPOH : GROUPEMENT DE COMMANDE GÉOPTIS :

Délibération n°06056224009

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire** de la commune

Adopté à 14 voix pour et 0 contre

IX. INFORMATIONS DIVERSES ET QUESTIONS ORALES :

Rapporteur : **Mme Muriel PERRAS JUPIN, Maire** de la commune.

Séance levée à 20h20.

Le Maire,



Muriel PERRAS JUPIN